

Conseil d'administration du 17 octobre 2022

Procès-verbal

Année scolaire : 2022/2023

Numéro de séance : N°1

Date de transmission de la convocation aux membres : 11/10/2022

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Etaient présents :

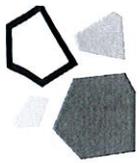
Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	LERICHE Caroline	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
E L E S	RENOUF Thierry	Collectivité de rattachement
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	VERAN Eric	
	KOZLYK Stéphane	
	DHEILLY Julie	
	LAMACHE Thierry	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	DA SILVA OLIVEIRA Eugénia	
PARENTS ET ELEVES	TAILLEFER Valérie	Parents d'élèves
	GRODENT Stéphane	
	BURGOS Didier	
	GHAMMAM Leila	
	FOUCHARD Maxence	Elèves
	NIARD Evan	
	BOBO Louis	
	VIDECOQ Jonas	
	HEROUX Avril	

Le quorum étant atteint 23 personnes présentes, le proviseur ouvre la séance à 18h07 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Monsieur VALENTINY.

Monsieur le proviseur distribue aux membres du CA le règlement intérieur révisé et voté l'année scolaire dernière.



Adoption des procès-verbaux

Monsieur le proviseur demande si les PV des CA des 5 avril et 20 juin 2022 appellent à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, les procès-verbaux sont mis aux votes :

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires financières

Décisions budgétaires modificatives

Madame l'adjointe-gestionnaire présente les DBM 10 à 12 pour information qui concernent essentiellement des achats et dépenses faites sur le budget 2022.

Ces DBM ne soulèvent aucune remarque de la part des membres du conseil d'administration.

Madame l'adjointe-gestionnaire présente la DBM pour vote concernant les crédits pédagogiques (6152 €) affectés au remboursement des visites de stage et les fonds sociaux (13604 €) affectés aux fonds sociaux lycéens.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Tarifs

→ **Tarifs des services de restauration et d'hébergement 2022-2023**

Madame l'adjointe-gestionnaire présente les tarifs applicables aux commensaux (pour information) ainsi que le tarif d'internat 5 nuits exclusivement applicables aux élèves hébergés dans un autre internat caennais (pour vote).

Monsieur le proviseur propose le tarif d'internat aux votes :

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Tarifs de location d'un plateau technique**

Faisant suite à une demande extérieure de location d'un atelier, Monsieur le Proviseur propose de fixer le prix de la location d'un atelier (cuisine, laboratoire, showroom) à 300 € par jour.

Monsieur le proviseur propose le tarif aux votes :

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



Contrats et conventions

Pour information, monsieur le proviseur indique que le gymnase – comme les années précédentes – est utilisé en soirée, pendant le temps scolaire en dehors des heures de formation par les mêmes associations : CB Ifs, Ligue de Badminton (pour l'entraînement des élèves sportifs de haut niveau), Montes en l'air.

Par rapport à l'année dernière, une convention est également signée avec le SDIS afin que les sapeurs-pompiers puissent utiliser le sous-sol de l'établissement comme lieu d'exercice.

→ Convention annuelle d'utilisation des locaux des EPLE entre la région et l'établissement scolaire en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la région la convention permettant à l'établissement de prêter ou de louer les locaux à des utilisateurs extérieurs.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et le Club Basket Ifs en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec le CBIfs, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du basket, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à 5 € de l'heure (sur 30 semaines, multipliée par le nombre d'heures par semaine).

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et l'association des « Montes en l'air » en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec l'association, une convention d'utilisation du mur d'escalade du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique de l'escalade, les lundis, mardis, mercredis et jeudis en soirée. En contrepartie de cette utilisation, l'association gère notamment, avec l'équipe enseignante EPS, la maintenance des voies d'escalade du mur.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la ville de Ifs, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du basket, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à une somme forfaitaire de 750 € par année scolaire.

POUR : 23
CONTRE : 0



ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation d'installations sportives**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la Communauté Caen La Mer et la Région Normandie une convention visant à l'utilisation d'installations et d'équipements sportifs.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et le SDIS du Calvados**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec le SDIS, une convention d'utilisation du parking sous-terrain couvert pour l'entraînement des sapeurs-pompiers sans contrepartie financière.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

À l'image des années antérieures, le lycée François Rabelais n'est pas en mesure de pouvoir accueillir la totalité des élèves demandant à être interne dans nos murs. Plusieurs lycées ont été sollicités. Monsieur le Proviseur demande donc de l'autoriser à signer une première convention d'hébergement afin de régulariser la situation.

→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Malherbe à Caen**

Le lycée Malherbe a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2022-2023, nous avons donc recours à cet établissement pour héberger 5 élèves.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Malherbe la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Malherbe.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de partenariat avec l'IM-PRO de Démouville dans le cadre de la pratique du sport partagé à l'UNSS**

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer cette convention visant à faciliter la pratique sportive des élèves de l'IMPRO au sein de l'AS du lycée.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



Remboursement des visites de stage

Monsieur le Proviseur présente pour information les règles désormais usitées pour le remboursement et la prise en charge des visites de stages en entreprise. Les règles sont à mettre en parallèle au montant versé par l'État au titre des crédits pédagogiques qui ont fait l'objet d'une DBM lors de ce CA.

Délégation de signatures

Monsieur le proviseur présente pour information les délégations faites à Madame Caroline LERICHE au titre de ses fonctions d'adjointe gestionnaire.

Acte du CE

19h05 : Sortie de M. THEENIVS

Voyages et sortie

En sus des voyages et sorties étudiés en juin dernier, quelques nouvelles demandes ont été présentées par deux enseignants.

Concernant un projet « lieux emblématiques parisiens » le 28 mars 2023 (concernant 2 classes de Terminales Bac pro Cuisine et Services en Restauration), les élèves se rendront à l'hôtel Crillon, au restaurant Le Train Bleu et au Bouillon Chartier.

Sur un coût prévisionnel de 2509,50 €, la participation des familles est fixée à 30 € par élève.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour le projet « Le luxe et les modes de distribution » le 6 janvier 2023 (concernant la classe de MAN), sur un coût prévisionnel de 675 €, la participation des familles est fixée à 10 € par élève.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires pédagogiques

Installation des commissions

À la demande de monsieur le proviseur, les élus au CA indiquent quels sont les membres qui siégeront dans les différentes commissions (voir en annexe) :

- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission d'appel d'offres
- Commission menus
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement
- CVL
- Groupe de travail « étude de la DHG »



Questions diverses

- Dates CA

Monsieur le proviseur précise que les prochains CA se dérouleront :

- mardi 22 novembre
- lundi 6 février
- mardi 4 avril
- lundi 19 juin

- Motion

Les enseignants indiquent, qu'en amont de la grève du 18 octobre, ils souhaitent porter à la connaissance des membres du CA une motion relative au projet de réforme de la voie professionnelle (cf. document joint au PV).

Les représentants des parents d'élèves indiquent se joindre à la motion.

La séance est levée à 19h38

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

Le secrétaire,

Franck VALENTINY



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Responsables de l'Administration du lycée :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe gestionnaire
- M. THEENIVS Bruno, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Mme BEUVE Solveig, Conseillère Principale d'Éducation

Représentants de la collectivité de rattachement :

- M. THOMAS Rodolphe
- Mme RENOUF Aminthe
- M. BOCAGE Alexandre
- Mme DE GIBON Sophie

Représentants de la commune siège :

- M. PATARD-LEGENDRE Michel
- M. BERTU Allan

Personnalité qualifiée :

- M. LEGRAS Andréa

Représentant de Caen la mer :

- M. RENOUF Thierry
- Mme CAPLIER Elodie

Sept représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance :

- M. FORESTIER Laurent
- Mme HENRIOT Fabienne
- Mme HUSSON Maud
- M. VERAN Eric
- M. KOZLYK Stéphane
- Mme DHEILLY Julie
- M. JACQUEMARD Philippe
- M. PLEY Ruddy
- Mme LE BOUDER Nadège
- M. RICHARD Denis
- M. LAMACHE Thierry
- Mme GREVIN Mélanie
- M. LEROY Hubert
- M. PINET Bruno

Trois représentants de personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service :

- Mme BONHEURE Geneviève
- Mme DA SILVA OLIVEIRA Eugénia
- M. DUDOUIT Hugues
- Mme JAMES Catherine

Cinq représentants des parents d'élèves :

- M. ANTOINE Guillaume
- Mme TAILLEFER Valérie
- M. FROGER Jean-Claude
- M. GRODENT Stéphane
- M. BURGOS Didier
- Mme GHAMMAM Leila

Cinq représentants des élèves :

- M. FOUCHARD Maxence
- M. NIARD Evan
- M. BOBO Louis
- M. VIDECOQ Jonas
- Mme HEROUX Avril
- Mme ANTOINE Manon
- M. PLACET Mathis
- Mme ROMAIN Kayleen
- Mme VALLEE Justine
- M. LUCAS Audric

**COMITE EDUCATION SANTE
CITOYENNETE ENVIRONNEMENT**

Administration

- M. VALENTINY Franck
- M. GANZITTI Christophe

Infirmière

- Mme CONSTANTIN Angélique

Assistante Sociale

- Mme RABASSE Stéphanie

Conseillère Principale d'Education

- Mme ABAIR Nora

Représentant de Commune

- M. PATARD-LEGENDRE Michel
- M. BERTU Allan

Personnel enseignant

- Mme ABEILLE-BATIER Chrystelle
- Mme HENRIOT Fabienne

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de service

- DA SILVA OLIVEIRA Eugénia
- M. DUDOUIT Hugues

Parents d'Elèves

- M. BURGOS Didier
- Mme GHAMMAM Leila

Elèves

- Mme VALLEE Justine
- M. NIARD Evan
- Mme HEROUX Avril
- M. PLACET Mathis



COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe Gestionnaire
- M. THEENIVS Bruno, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Mme BEUVE Solveig, Conseillère Principale d'Education

Collectivité de Rattachement :

- Mme RENOUF Aminthe

Personnel Enseignant :

- M. KOZLYK Stéphane
- M. FORESTIER Laurent
- Mme HENRIOT Fabienne
- M. PLEY Ruddy

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de service :

- Mme BONHEURE Geneviève
- M. DUDOUIT Hugues

Parents d'élèves :

- M. GRODENT Stéphane
- Mme TAILLEFER Valérie

Elèves :

- M. NIARD Evan
- M. PLACET Mathis
- M. LE TORTOREC Isaac
- Mme CHAMI Yasmina

Experts :

- Médecin de la prévention
- Mme CONSTANTIN, Infirmière
- M.GAOUDI Karim
- M.VERITE Jérémie
- M. CAUVIN Jérôme, Assistant de prévention

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe Gestionnaire
- Mme BEUVE Solveig, CPE
- M. THEENIVS Bruno, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Personnel Enseignant :

- M. FORESTIER Laurent
- M. PLEY Ruddy

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de service :

- Mme BONHEURE Geneviève

Parents d'élèves :

- M. BURGOS Didier
- M. GRODENT Stéphane
- M. FROGER Jean-Claude



COMMISSION DHG

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur Adjoint
- M. MALBAUX Julien, Adjoint Gestionnaire
- M. THEENIVS Bruno, DDFPT

Personnel Enseignant :

TITULAIRES

- M. FORESTIER Laurent
- Mme HUSSON Maud
- M. KOZLYK Stéphane

SUPPLEANTS

- Mme DHEILLY Julie
- M. JACQUEMARD Philippe
- M. RICHARD Denis

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de Service :

TITULAIRES

- Mme BONHEURE Geneviève

SUPPLEANTS

Parents d'Elèves :

TITULAIRES

- Mme GHAMMAM Leila
- M. FROGER Jean-Claude

SUPPLEANTS

- M. ANTOINE Guillaume
-

Elèves :

TITULAIRES

-
-

SUPPLEANTS

-
-



COMMISSION EDUCATIVE

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme ABAIR, Mme BEUVE, CPE
- Mme CONSTANTIN Angélique, Infirmière
- Mme RABASSE Stéphanie, Assistante Sociale
- Mme LALEVEE Sophie, PSY-EN

Professeur Principal

Collège des personnels enseignants, de direction, d'éducation, de surveillance :

- M. LAMACHE Thierry

Parents d'Elèves :

TITULAIRE

- M. BURGOS Didier

SUPPLEANT

▪



COMMISSION MENUS

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe Gestionnaire
- Mme FRANCOISE Charlotte, secrétaire d'intendance
- Mme ABAIR Nora, CPE
- Mme CONSTANTIN Angélique, Infirmière

Membres CUISINE :

- M. DUDOUIT Hugues
- M. ADDES Germain
- M. BLONDE Richard

Personnel Enseignant :

TITULAIRES

- Mme HENRIOT Fabienne
- M. JACQUEMARD Philippe

SUPPLEANTS

- M. PINET Bruno
- M. RICHARD Denis

Parents d'Elèves :

TITULAIRES

- M. GRODENT Stéphane
- Mme TAILLEFER Valérie

Elèves :

TITULAIRES

- M. NIARD Evan
- M. BOBO Louis
- M. PLACET Mathis
- Mme HEROUX Avril

**LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

Administration :

- M. GANZITTI Christophe, Proviseur
- M. VALENTINY Franck, Proviseur adjoint
- Mme LERICHE Caroline, Adjointe gestionnaire
- Mme BEUVE, C.P.E.

Personnel Enseignant :

TITULAIRES

- Mme DHEILLY Julie
- Mme HUSSON Maud
- M. KOZLYK Stéphane
- M. VERAN Eric

SUPPLEANTS

- M. FORESTIER Laurent
- Mme LE BOUDER Nadège
- M. LEROY Hubert
- M. RICHARD Denis

Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de service :

TITULAIRES

- M. DUDOUIT Hugues

SUPPLEANTS

- Mme BONHEURE Geneviève

Parents d'Elèves :

TITULAIRES

- M. GRODENT Stéphane
- M. ANTOINE Guillaume

SUPPLEANTS

- M. FROGER Jean-Claude

Elèves :

TITULAIRES

- M. NIARD Evan
- M. BEYECK SIANGA Samir
- M. BOBO Louis

SUPPLEANTS

- M. PLACET Mathis
- Mme LEFEBVRE Shannon
- Mme ROMAIN Kayleen

**CONSEIL DES DELEGUES
POUR LA VIE LYCEENNE**

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Président :

- M. GANZITTI Christophe
- M. VALENTINY Franck

Vice Président :

- M. NOE Jason
- M. MICHEL Tom
- M. LEBOYER Bastien
- Mme COSSE Eloïse
- Mme MABOUT Salomé
- Mme BURGOS Lucie
- Mme VALLEE Justine
- Mme GROULT Héloïse
- M. BOBO Louis
- Mme LEBARBHEY Clémence
- M. ALLIER Mathis
- M. RENAULT Mézian
- Mme LEVAL Emma
- Mme LENOEL Emeline
- M. ROUSSEL Mathéo
- Mme GESLOT Chloé
- Mme FOURNEL Amandine
- M. SOTO CRUZ Sebastian
- Mme ROMAIN Kayleen
- Mme DUCHANGE Amandine

C.P.E. :

- Mme ABAIR Nora

A TITRE CONSULTATIF

Personnel Enseignant :

-
-
-
-

Personnels Administratifs, Sociaux, de santé, Ouvriers et de service :

- Mme JAMES Catherine
- Mme DA SILVA Eugénia
-

Parents d'Elèves :

-
-

Motion des représentants des personnels à laquelle les parents d'élèves s'associent

Conseil d'administration du lundi 17 octobre 2022

LYCÉES PROFESSIONNELS EN GRÈVE LE 18 OCTOBRE POUR LE RETRAIT DU PROJET MACRON.

Le président Macron, depuis le lycée Tabarly, « l'appartement témoin » des lycées professionnels, persiste à vouloir imposer sa réforme des lycées professionnels calquée sur le modèle de l'apprentissage.

C'est un exemple révélateur d'une méthode qui ne change pas et de la méconnaissance de la voie professionnelle en formation initiale sous statut scolaire. Aucun bilan des réformes catastrophiques précédentes, aucune concertation en amont de cette annonce brutale n'ont été réalisés. Une feuille de route tardive et floue a été donnée alors même que **des décisions lourdes de conséquences sont en préparation pour la rentrée 2023 !!** Les personnels sont déboussolés pour ne pas dire dépités.

Cette réforme tient actuellement en 5 axes :

- Dès la rentrée 2023, passage des périodes en entreprise de 22 à 33 semaines pour les Bac Pro et de 12/14 à 18/21 en CAP et donc, par voie de conséquence, transfert de la formation professionnelle en « atelier » ou en technologie à l'entreprise.
- Fermeture de filières jugées non « insérantes ».
- Présidence des Conseils d'Administration par des chefs d'entreprise.
- Autonomie des établissements quant aux choix des enseignements dispensés.
- Ouverture de filières en fonction du bassin d'emplois.
- Rémunération des stages par l'Etat donc par nos impôts.

Si le président a enfin concédé à dire que l'enseignement général doit rester une composante de la formation des jeunes, il l'a évoqué surtout à l'aune de disciplines qui seraient « fondamentales » comme le français et les mathématiques. Quid des langues vivantes, de l'éco droit, de l'éco gestion, des arts appliqués, de l'EPS, de la Prévention Santé et Environnement avec l'autonomie ?

Les conséquences de ces choix de l'apprentissage à marche forcée sont multiples :

- Une déqualification de nos élèves,
- Une difficulté à se reconverter par manque de niveau d'enseignement général

- Des poursuites d'études rendues encore plus difficiles alors que les premiers recalés de Parcours Sup sont déjà les élèves de Bac Pro (Actuellement 46% des Bac Pro contre 9% en apprentissage),
- Restriction des possibilités de choix d'orientation.
- Carte des formations réduite à l'emploi local,
- Iniquité territoriale et cadre national des diplômes remis en cause,
- Un frein à la mobilité en raison des formations trop locales,

Avant d'envisager ce plan dévastateur pour nos jeunes, nous, personnels de l'Education Nationale aurions souhaité un vrai bilan des effets dévastateurs des réformes successives de la voie professionnelle :

- Bac Pro en trois ans au lieu de 4 sous Nicolas Sarkozy et son ministre Xavier Darcos,
- Transformation de la voie professionnelle (TVP) initiée par M Blanquer avec un empilement de dispositifs (Famille de métiers et seconde non professionnalisante, Co-Intervention, chef d'œuvre, Accompagnement...) qui ont créé un appauvrissement de la formation professionnelle et une perte de sens pour tout le monde, professeurs comme élèves.

Si l'objectif avait été de faire mourir le lycée pro de l'intérieur, ils ne s'y seraient pas mieux pris. Mais, comme la méthode se télescope avec le professionnalisme des équipes de terrain et le sens pour chacun de nous de l'intérêt de l'élève, il faut donc accélérer la méthode.

À peine atteint le chiffre des 500 000 apprenti-es, l'objectif des 1 000 000 d'apprenti-es est annoncé. Il n'y a pas d'austérité pour l'apprentissage malgré un avertissement de la cour des comptes sur l'impact sur les finances publiques des aides à l'apprentissage (5000€ ou 8000€ selon l'âge) et le Président annonce maintenant une gratification financière des périodes en entreprise pour nos élèves à la charge de l'Etat ou des Régions. Profitez, c'est cadeau !

On nous avance des problèmes démographiques pour le recrutement en lycée professionnel sous statut scolaire alors même que les décisions prises incitent les élèves à continuer en enseignement général et ont provoqué une concurrence plus que déloyale :

- L'Etat, avec ses aides publiques, incitent les chefs d'entreprises à se tourner vers les jeunes des centres d'apprentissages.
- Les CFA et autres AFPA sont exemptés de la mise en place des dispositifs de la Transformation de la voie professionnelle (TVP) : Pas de famille de métiers,

pas de co-intervention, chef d'œuvre réduit à peau de chagrin et en autonomie quasi complète des élèves.

Non Monsieur Macron l'entreprise n'est pas un sanctuaire, la formation en apprentissage n'est pas la panacée et n'est pas une voie d'excellence ; les études démontrent son caractère discriminatoire et alertent sur des taux d'abandon et de rupture vertigineux (30,10 % pour les CAP et de 26, 9 % pour les Bacs Professionnels, Dans le détail des formations, le pourcentage grimpe à 71 % en Bac Pro Esthétique, 57 % en CAP hôtellerie-restauration, 52 % en CAP Vente des produits alimentaires, source : inserjeunes février 2021). C'est surtout une voie dangereuse car les apprentis sont surreprésentés dans les accidents du travail (50% des accidents de travail : 10 301 en 2019, plus d'un par heure !) et ils sont aussi les plus exposés à des produits dangereux.

Par ailleurs, l'expérience de terrain nous prouve que les entreprises ne sont pas prêtes à accueillir nos catégories de jeunes sur des plus grandes périodes. Quel devenir pour nos allophones, nos élèves avec des troubles de tous ordres ou des handicaps ?

On nous annonce une meilleure insertion pro à 7 mois, mais cette donnée ne prend pas en compte que, dans les faits, près d'un apprenti sur quatre n'arrive jamais au diplôme, et parmi celles et ceux qui y parviennent, un sur cinq en moyenne ne l'obtient pas (source Repère et Référence Statistiques 2020). Enfin, ce sont les niveaux post bac qui permettent d'afficher des résultats aussi flatteurs (80 % après un master mais 59 % après un CAP, selon la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). À 5 ans les chiffres se renversent au profit des jeunes qui ont eu une formation initiale sous statut scolaire.

Le Président Macron promet « d'embaucher de nouveaux professeurs ». Ce seront des « professeurs associés », issus du monde professionnel, pour « aider à injecter leurs compétences dans le lycée professionnel », « parfois pendant quelques années », et pour quelques heures par semaine. Mais c'est encore une foi méconnaître les lycées professionnels et ses personnels car la quasi-totalité des professeurs d'enseignement professionnel sont issus du monde de l'entreprise.

Cette réforme est déconnectée de la réalité de terrain du Calvados. Nos élèves sont contraints par les **lieux de stages**. Nombreuses sont les entreprises qui ne peuvent pas leur proposer l'intégralité des plateaux techniques et des activités développées dans les lycées professionnels pourtant indispensables à l'obtention de leur diplôme.

Oui, la carte des formations doit évoluer, nous le portons haut et fort depuis des années. Les lycées professionnels ont toujours formé efficacement la jeunesse dans tous les métiers, il peut le faire encore mais **en formation initiale sous statut scolaire** : gage de qualité.

Nous ne sommes pas contre l'apprentissage mais il ne peut et ne doit pas être l'unique offre de formation professionnelle. Tous les jeunes ne sont pas prêts ou en

capacité de réussir dans cette voie. Nombre d'entre eux ont besoin d'un accompagnement progressif à la sortie du collège pour s'adapter au monde professionnel : La formation professionnelle sous statut scolaire leur offre cette possibilité.

L'école doit évoluer dans l'intérêt général du pays face aux grands enjeux écologiques et énergétiques, à la prise en charge du Grand âge, à la nécessaire réindustrialisation, au numérique, au sport... D'aucune façon, son « évolution » ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

Pour nous, personnels du lycée Rabelais, il s'agit d'un grand bond en arrière qui nous renvoie aux conceptions utilitaristes qui prévalaient avant 1945 !

L'urgence est de renforcer les lycées professionnels et de donner plus de temps et de moyens aux personnels pour faire réussir tous les élèves. **La réforme est à l'opposé de nos ambitions.** C'est pourquoi la plupart d'entre nous sera en grève demain pour afficher notre profonde opposition à cette vision libérale de la formation professionnelle qui touche les classes populaires et qui veut faire de nos élèves de la main d'œuvre corvéable à merci.

N'oublions pas que le lycée professionnel ne forme pas uniquement des futurs employés mais également les citoyens de demain, éclairés et ouverts sur le monde.

C'est pourquoi nous demandons le retrait de ce projet dévastateur pour nos jeunes et pour les lycées professionnels.

RAPPORT ANNUEL

**SUR LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT
ET
SES CONDITIONS MATERIELLES DE FONCTIONNEMENT**

Année scolaire 2021-2022

Présenté au conseil d'administration réuni le 22 novembre 2022

Le Proviseur,
Christophe GANZIITI

1 – CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT

Etat des lieux (synthèse globale) et objectifs du contrat d'objectifs :

1. État des lieux

Le lycée François Rabelais est un lycée polyvalent de 3^e catégorie. Il est situé en milieu urbain dense, à Iffs, commune de près de 12000 habitants, à la périphérie sud de Caen. Construit en 2014, il est issu du transfèrement de l'établissement initialement situé à Hérouville-Saint-Clair et de l'intégration de l'école de boulangerie qui était auparavant rattachée au lycée Laplace de Caen.

L'établissement présente une grande diversité de formations en hôtellerie-restauration et en boulangerie-pâtisserie avec plusieurs mentions complémentaires. Depuis son implantation à Iffs, le lycée possède également un baccalauréat professionnel accueil est particulièrement bien intégré dans les formations de l'établissement.

Mis à part la section de BTS qui compte jusqu'à 36 élèves par classe, les autres classes du lycée n'excèdent pas 24 élèves voire même 12 élèves dans les classes de CAP ou de mention complémentaire.

À la rentrée 2021, 546 élèves étaient inscrits au sein de 27 classes (soit une légère baisse des effectifs par rapport à l'année précédente : 549 au constat d'effectifs 2020).

Un tiers des élèves sont scolarisés au sein du lycée général et technologique (baccalauréat STHR, mise à niveau et BTS MHR), les deux autres tiers sont scolarisés au sein de la section d'enseignement professionnel qui regroupe des formations allant du CAP aux mentions complémentaires.

79 % des élèves sont issus du département du Calvados et même pour environ 35 % sur la communauté urbaine Caen-la-Mer, son rayonnement régional en provenance des départements limitrophes (Manche et Orne) apporte 16 % de sa population scolaire à la rentrée 2021. Quelques étudiants proviennent d'autres régions françaises. Le nombre de filles dans l'établissement est stable en représentant 47 % des élèves.

Le lycée possède un internat de 120 places, à destination des lycéens de CAP et de baccalauréat professionnel (60 garçons et 60 filles). Il ne suffit pas à répondre à la demande et aux besoins : 15 élèves ont été hébergés au lycée Jean Rostand, 11 au lycée Fresnel et 3 au lycée Malherbe.

L'établissement est marqué par une proportion de boursiers en baisse (16,2 % en 2021 contre 23,2 % en 2020).

Le nombre de jeunes issus de catégories socio-professionnelles dites défavorisées est en augmentation atteint 39,38 %. Cette proportion résulte de la part importante d'enfants issus de ces PCS sur la SEP (plus de 43 %).

2. Contrat d'objectifs

Le dernier contrat d'objectif (2014-2018) a été rédigé quand le lycée François Rabelais était implanté à Hérouville-Saint-Clair.

3. Objectifs organisationnels annuels

- Finaliser les chantiers pour lesquels la Région Normandie a compétence (sécurisation du lycée, travaux issus des expertises de malfaçons liées à la construction)
- Promouvoir les formations du lycée afin de stabiliser les effectifs.

2 – PRINCIPALES ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE DANS LE PROJET D'ETABLISSEMENT EN LIEN AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIFS (Annexes : bilan d'activité, vie scolaire, documentation, santé, orientation) (2 pages maximum)

Le nouveau projet d'établissement, voté le 14 septembre 2020 couvre désormais la période 2020-2025.

Il a été défini avec les axes suivants :

- L'élève: son parcours, sa réussite
- Le climat scolaire
- Le Lycée des Métiers

Même si le taux de pression potentiel à la rentrée 2021 était toujours plus forts sur certaines filières, la consolidation des effectifs reste une problématique du fait d'un nombre important d'élèves qui changent d'avis entre juin et septembre :

Classe	Nombre d'élèves attendu	Taux de pression rentrée 2021 (nombre de candidats pour 1 place)	Rappel 2020
1 ^{ère} année CAP	12	2	1,5
2 nd e STHR	24	1,5	1
2 nd e pro Métiers de l'hôtellerie-restauration	72	1,5	1,2
2 nd e pro Métiers de la Relation Clientèle	24	4,4	1,1
2 nd e pro boulangerie-pâtisserie	24	6,9	4,6
MAN	24	8,5	7,8
BTS 1 ^{ère} année	36	5,5	6,1

La réussite des élèves étant un des axes majeurs du projet, il est important de rappeler Les résultats de la session 2022 montrent une fois de plus l'excellence de la formation dispensée dans notre établissement.

Session	2022	2021	2020	2019
CAP Commercialisation et Service en Café-Hôtel-Restaurant	100 %	100 %	100 %	100 %
Bac Pro Accueil	90,5 %	95,3 %	94,7 %	94,8 %
Bac pro Cuisine	89,7 %	94,1 %	100 %	96,9 %
Bac Pro Commercialisation et Services en Restauration	77 %	94,1 %	100 %	96,9 %
Bac Pro Boulanger-Pâtissier	91 %	93,8 %	89,7 %	90,7 %
MC Employé Barman	100 %	80 %	100 %	95,5 %
MC Sommellerie	88,9 %	82 %	100 %	100 %
MC Cuisinier en Dessert de Restaurant	83,4 %	100 %	100 %	66,7 %
MC Pâtisserie, Glaceries, Chocolaterie, Confiserie spécialisée	100 %	100 %	100 %	88,9 %
Bac Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	100 %	100 %	100 %	96,2 %
BTS Management en Hôtellerie-Restauration (3 options)	100 %	100 %	89,3 %	97 %

Toutefois au-delà de certains pourcentages très flatteurs pour l'établissement, une analyse sous un autre angle m'amène à moins d'enthousiasme.

A titre d'exemple, sur la filière hôtellerie-restauration (T PRO), nous avons 57 élèves qui ont passé le Bac et nous avons eu 46 élèves diplômés (80 % de diplômés pour une cohorte qui a connu les années COVID).

Même si le lycée a connu une année plus sereine avec des TP qui ont pu se dérouler dans de meilleures conditions sanitaires, les différents pics de contamination liée au COVID-19 ont marqué le travail de l'année scolaire 2021-2022 ;

Le lycée a de nouveau accueilli en juin 2021 le concours national de recrutement des professeurs de lycée professionnel Hôtellerie Restauration option Organisation et Production Culinaire pour lequel l'ensemble des élèves de 2nde MHR et STHR ont participé comme commis de cuisine. Cet accueil a permis aux élèves de se confronter à des professionnels venus de départements et d'horizons très différents.

3 – LES RESSOURCES

Ressources ouvertes pour l'année

Ressources effectivement mobilisées (2)

(2) peuvent être supérieures ou inférieures aux ressources ouvertes

Moyens horaires (sept.2021):

Établissement	Heures postes	HSA	Total de la DGH
LGT	282,43	62,89	345,32
SEP	731	114,50	824,50

Total utilisé	HSA	Heures postes
349,32	62,92	286,40
800,50	102,50	698,00

Reste : 12,40 HSA

IMP

	Nombre	Consommation	Contextualisation
Dotation académique	9,5	100 %	- 3 IMP (référénts numériques) - 2 IMP (Décrochage scolaire, référent ASH) - 1 IMP Coordination EPS - 0,5 IMP (référent culture) - 3 IMP (coordination de niveau : BTS MAN)
Transformation HSA en IMP	5,5	100 %	- 2 IMP (coordination de niveau MC) - 3,5 IMP (VAE)

HSE

Reste : 450 HSE

Actions	Dotation	Consommation	Contextualisation
Remplacements de courte durée	195 h	100 %	
HSE globalisée 2021-2022	73,00 h	66,80 %	

HSE accompagnement vers la réussite	171,00 h		Utilisation des heures consommées : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement personnalisé (12 %) • Soutien BTS (8 %) • TP déplacés (80 %)
Transformation des HSA en HSE	248,40 h		

Moyens financiers (année 2021):

Crédits globalisés votés par le conseil d'administration			
Nature de l'action	Total ouvert	Total utilisé	Observations
Actions annuelles liées au projet d'établissement			
Autres...		9898,84 €	- Reprographie - PFMP
Fonds sociaux		6471,24 €	

Autres crédits dans le cadre du Projet d'établissement			
Action du projet	Total ouvert	Total utilisé	Observations
Ecole ouverte	Néant		
CESC	Néant		
Fonds d'incitation	Néant		

Ressources propres de l'établissement permettant l'expression de l'autonomie de l'établissement			
Nature des ressources	Total ouvert	Total utilisé	Observations
Prélèvement sur fonds de réserve* - A visée pédagogique - Pour achat de matériel	100 000 €	1743,28 €	- Fontaines à eau
Objets confectionnés	128 530,40 €	168 170,40 € (recettes < dépenses)	Restaurant, VAE, prestations extérieures (dont livraisons de pain)
Autres reliquats			
Taxe d'apprentissage	23 485,18 €	23 485,18 €	Achat et renouvellement de matériel pédagogique des plateaux techniques

*il appartient à l'établissement de décrire sa politique

Subventions spécifiques des collectivités territoriales			
Financement des projets en complément des crédits globalisés	Total ouvert	Total utilisé	Observations

Accompagnement des projets éducatifs	4464,96 €	4464,96 €	Transports, visites et hébergements liées aux sorties pédagogiques
--------------------------------------	------------------	------------------	--

Cofinancement			
Nature du cofinancement	Total ouvert	Total utilisé	Observations
Crédits versés à l'établissement	Néant		
Financement direct des prestataires	Néant		

Autres ressources			
Nature des autres ressources	Total ouvert	Total utilisé	Observations
Maison des lycéens	Néant		
FSE	Néant		
Fédérations	Néant		
Dons	Néant		
Locations	Néant		

Masse salariale annuelle pour info (1)
6 130 683,29 €

(1) cette information sera donnée par le rectorat avant le 1^{er} novembre n-1

4 – EVALUATION DU DEGRE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CONTRAT

Sans objet.

5 – ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Accompagnement pédagogique des corps d'inspection en lien avec le contrat d'objectif: accompagnement des réformes, axes spécifiques à l'établissement, formation des personnels (formation sur site, candidatures désignées...) etc...

Des contacts permanents et réguliers avec les inspectrices référentes de l'établissement permettent de répondre aux demandes de l'établissement.

6 – REGULATION ET PERSPECTIVES (ajustements ou modifications à apporter au cours de l'année scolaire ; priorités retenues pour l'avenir)

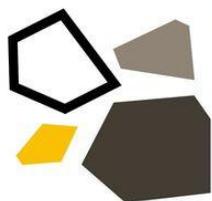
Le PPMS du lycée a été rédigé pendant l'année et a été présenté au 1^{er} CA de l'année 2021-2022.

Les travaux de sécurisation de l'établissement programmés par la Région Normandie n'ont pas permis de mettre en œuvre l'utilisation des badges d'accès : une étude et une solution pérenne est demandée pour une mise en œuvre durant l'année 2022-2023

L'engagement dans la démarche e3d (établissement en démarche de développement durable) sera poursuivi dès la rentrée 2022-2023.

Un travail réflexif sera mené dans le cadre du projet d'établissement afin de mettre en place un comité de pilotage « Lycée des métiers » avec rédaction de fiches Qaleduc.

PROGRAMME D'ACTIVITÉ NÉGOCIÉ CIO/EPLÉ



<p><u>Etablissement :</u> Lycée François Rabelais – Ifs</p> <p><u>Chef d'établissement :</u> Monsieur Christophe Ganzitti</p>	<p><u>CIO :</u> Caen</p> <p><u>Psychologue EN référente pour l'EPLÉ :</u> Madame Sophie Lalevée</p>
---	---

<p><u>Diagnostic partagé</u> (Source APAE)</p> <p>◆ Le taux d'accès en première professionnelle de 81,6% (source APAE) reste satisfaisant cette année.</p> <p>Les élèves ayant décrochés en 2022 sont peu nombreux.</p> <p>◆ En seconde GT, on note toujours un bon niveau de passage en première avec seulement 2 départs (1 en STL ; 1 autre en voie professionnelle).</p> <p>L'éloignement des familles crée une difficulté supérieure dans le travail du projet, de réorientation ou de remotivation des jeunes.</p> <p>La création de la seconde métiers de l'hôtellerie restauration peut rendre la formation plus difficile pour certains élèves déjà très attirés par une des spécialités. De plus, à la fin de seconde ils ne sont pas sûrs d'obtenir finalement cette spécialité.</p> <p>Pour les élèves, le choix d'entrer en seconde STHR est peut-être rendu moins attractif avec la création de la seconde commune.</p>
<p><u>Objectifs partagés</u></p> <p>◆ La lutte contre le décrochage scolaire reste un axe important à continuer de développer en partenariat avec l'équipe éducative, avec l'objectif que ces réorientations soient construites et réfléchies afin d'éviter les sorties sans qualification, ou les départs précipités d'une section</p> <p>En début d'année, accompagner les élèves qui souhaitent changer de voie en réfléchissant ensemble sur la pertinence des changements (résistances aux changements, peur de l'inconnu, pas de sentiment d'appartenance dans la nouvelle classe). Cependant le droit à l'erreur est aussi important et on se doit d'accompagner les jeunes une fois qu'ils ont identifié ce qui les met en difficulté.</p>

La Psychologue E.N. contribue à la mise en place d'un climat bienveillant. Conjointement au travail des équipes éducatives, les élèves dont la motivation suscite des inquiétudes, sont reçus en entretien individuel.

◆ Pour l'accompagnement des élèves à profil particulier (allophones, en situation de handicap...), une vigilance toute particulière devra leur être accordée tout au long de leur scolarité sur le lycée.

Les dispositifs nationaux (GPDS, équipe éducative, PAFI, passerelles) sont mis en place pour faire face aux élèves ayant d'autres types de difficultés (psychologiques, sociales, apprentissage...).

ACTIONS RETENUES

◆ Dans le cadre de l'intervention de la Psychologue E.N. sur l'EPLE, l'accent sera mis sur l'entretien individuel auprès des jeunes, la diversité des choix d'orientation rend nécessaire un suivi individualisé.

L'entretien peut aussi viser des jeunes en situation de décrochage, de mal être ou ayant des problèmes de motivation.

Niveau Terminale (mieux accompagner les choix des élèves pour favoriser l'ambition) : passage dans les classes pour présenter les formations post-bac et les procédures parcoursup (en janvier pour les Bac Pro).

Classe UPE2A NSA : présentation de la Psychologue E.N. et de son rôle dans le parcours d'Avenir, la construction du projet d'orientation et des sources d'informations pour connaître les formations et les métiers. Passation d'EXPLORAMA en groupe pour aider les élèves à avancer dans leur projet professionnel. Entretien individuel à la demande des élèves.

Participation aux Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire et ESS en fonction des disponibilités de la Psychologue E.N.

◆ Travail en lien avec les familles, notamment dans le cas de la construction des parcours de réorientation. Proposer des rendez-vous au CIO de Caen : présence de la PSY EN le mercredi après-midi.

◆ La Psychologue E.N. reste à la disposition des équipes si des besoins particuliers émanaient au cours de l'année, afin d'y apporter son expertise.

MOYENS MIS A DISPOSITION

Par le CIO :

Permanence au lycée : le mardi toute la journée.

Tous les élèves peuvent être reçus, seuls ou avec leurs parents, en entretien individuel.

Par l'EPLE :

Mise à disposition de moyens matériels (raccordement au réseau informatique, accès à pronote + photocopieuse) et humains (prise de rendez-vous auprès de la vie scolaire).

Le _____ à _____

La Directrice du CIO
Madame Béatrice Calleja

Le Chef d'établissement
Monsieur Christophe Ganzitti

La Psychologue E.N.
Madame Sophie Lalevée



COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL ET
DU CONCOURS "UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE"



CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXAMEN DÉNOMMÉ CONCOURS « Un des Meilleurs Ouvriers de France »

ENTRE :

D'une part :

*Le COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL ET DU CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (COET-MOF), Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est 60 boulevard du Lycée (92170) VANVES, représenté par son **Président monsieur Christian Forestier**, domicilié en cette qualité audit siège.*

Et d'autre part :

*LE LYCÉE FRANCOIS RABELAIS, dont le siège est 1 rue Elsa Triolet (14123) IFS, représenté par son **proviseur monsieur Christophe GANZITTI**, domicilié en cette qualité audit siège.*

PRÉAMBULE

- Conformément au **Décret n°2001-599 du 5 juillet 2001** portant règlement général du diplôme " Un des Meilleurs Ouvriers de France " et du **Décret n°2006-583 du 23 mai 2006** relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation nationale.
- Conformément aux **Articles D.338-9** (Le diplôme est classé au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation) à **D.338-22 du Code de l'éducation nationale**.
- Conformément à l'enregistrement du diplôme « Un des Meilleurs Ouvriers de France » au **RNCP**, Répertoire National des Certifications Professionnelles.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

- ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

- Le COET MOF chargé de l'organisation matérielle du Concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » (Décret n°2009-1145 du 22 septembre 2009 – art 9) ne disposant pas de l'espace fonctionnel nécessaire, le lycée François Rabelais consent à être centre d'examen pour la classe du Concours : Barman, barmaid et s'engage à mettre à disposition des locaux et des moyens nécessaires à l'organisation dudit Concours.
- L'application de la convention sera assurée :
 - o Pour le COET MOF par son Secrétaire général, Monsieur Jean-Luc CHABANNE
 - o Pour le Centre d'examen par son proviseur Monsieur Christophe GANZITTI

- ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DES LOCAUX

Le centre d'examen met à disposition ses locaux (plan en annexe) :

- Désignation de la salle : **Salle de conférence** prévue pour le déroulement des épreuves
- Destination de la salle : Épreuve de mixologie
- Équipement de la salle : salle polyvalente permettant d'accueillir 90 personnes assises (location d'un bar prévu par l'Association des Barmen de France)

- Désignation de la salle : **Salle Mention Bar**
- Destination de la salle : Loge des candidats avec pause permanente (avant épreuve)

- Désignation de la salle : **Salle Petit déjeuner Hôtel**
- Destination de la salle : Loge des candidats avec pause permanente (après épreuve)

- Désignation de l'atelier : 2 cuisines pédagogiques dites **Cuisines 3 et 4**
- Destination de la salle : Épreuve de production
- Équipement des 2 cuisines : pianos de cuisson, fours, armoires froides positives et négatives, matériel et ustensiles de cuisine

- Désignation de la salle : **Salle Mention Sommellerie**
- Destination de la salle : salle de dégustation

- Désignation de la salle : **Showroom**
- Destination de la salle : épreuve d'argumentation

- Désignation de la salle : **Ile flottante**
- Destination de la salle : accueil Jury (salle de pause permanente, vestiaire)

- Désignation de la salle : **Salle AE Hôtel**
- Destination de la salle : QG du Jury

- Désignation de la salle : **Salle Office-Plonge MC**
- Destination de la salle : Nettoyage et entretien du matériel des candidats
- Équipement de la salle : lave-verres, machine à glaçons

- ARTICLE 3 : PERSONNEL EN CHARGE DE L'ORGANISATION

Les personnes du centre d'examen désignées ci-dessous, sont habilitées par le COET-MOF pour l'organisation matérielle des épreuves :

Pilotage de l'organisation

Nom et Prénom	Qualité
M ^{me} Mary BOISGONTIER	Enseignante MC Employé Barman
M ^{me} Aline VAN LAEYS	Enseignante MC Employé Barman
M. Christophe GANZITTI	Proviseur
M. Franck VALENTINY	Proviseur adjoint
M ^{me} Caroline LERICHE	Adjointe gestionnaire

M. Bruno THEENIVS	DDFPT
M ^{me} Julie GONDOIN	ADDFPT
M. Dominique LJUBI	Professeur d'Anglais
M ^{me} Alexandrine CLAIN	Presse
M. Yves THENES	Ecce Gusto
M. Yann ROYER	Ecce Gusto

Ainsi que les élèves de la classe de Mention Employé Barman (10 élèves)

Assistance technique

Nom et Prénom	Qualité
M. Karim GAOUDI	Agent de maintenance Région Normandie
M. Jérémie VERITE	Agent de maintenance Région Normandie
M. Erick BUSNEL	Professeur de Commercialisation et Service en restauration
M. Philippe JAQUEMARD	Professeur de Commercialisation et Service en restauration
M. Hubert LEROY	Professeur de Commercialisation et Service en restauration
M. Gilles QUINDRY	Professeur de Commercialisation et Service en restauration
M. Olivier CAPILLON	Professeur de Cuisine
M. Olivier IMBERT	Professeur de Cuisine
M. Jean-Sébastien LECOMTE	Professeur de Cuisine
M. Armel TRUBLARD	Professeur de Cuisine
M. Ruddy PLEY	Professeur en Accueil
M. Denis RICHARD	Professeur en Accueil
Mme Sandra QUENET	Professeur en Accueil

- ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DES EPREUVES

La présente convention est conclue pour les journées du 30 novembre et 1^{er} décembre 2022

Les effectifs accueillis sont de :

- Membres du Jury Professionnel : 14
- Membres du Jury Général : 2
- Membres du COET : 2

Déroulé des épreuves :

- Début des épreuves : 8 h
- Fin des épreuves : 18 h

- ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Le centre d'examen propose un service de restauration :

OUI - ~~NON~~.

- À destination des candidats, au service de restauration scolaire : 9,20 €
- À destination des membres du jury et des organisateurs (Éducation nationale, COET-MOF, ABF) au restaurant d'application :

Déjeuners des mercredi 30 novembre et jeudi 1^{er} décembre : 20,00 €

Dîner du mercredi 30 novembre : 20,00 €

Cocktail dinatoire du jeudi 1^{er} décembre au soir : 20,00 €

Le centre d'examen propose un service d'hébergement (6 chambres) :

OUI – ~~NON~~.

Prix de la nuitée : 35,00 €

Prix du petit-déjeuner : 5,00 €

Utilisation du plateau technique selon tarif v lors de la séance du Conseil d'administration du Lycée François Rabelais le 17-10-2022 : 300,00 € la journée.

(Le COET MOF prendra en charge les frais de restauration et d'hébergement des membres du jury, les membres du COET-MOF, de l'ABF).

- ARTICLE 6 : RELATION PRESSE

La couverture médiatique des épreuves du concours est assurée par le COET-MOF.

- ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le COET MOF a souscrit pendant la durée de la présente convention auprès d'une compagnie notoirement solvable, une garantie pour les risques locatifs.

Le COET MOF est par ailleurs assuré par un contrat responsabilité civile pour tous les dommages qu'il pourrait causer dans le cas de ce partenariat y compris des dommages causés aux biens mobiliers et matériels mis à disposition.

Cette police porte le n° : 1763925K et a été souscrite auprès de la MAIF.

Le COET MOF informera sa compagnie d'assurances qu'elle occupe des locaux mis à sa disposition par le lycée François Rabelais.

Il prend l'engagement de demander et d'obtenir de sa compagnie d'assurances une renonciation à tous recours contre le lycée François Rabelais, ses membres et ses assureurs.

- ARTICLE 8 : AUTRES ENGAGEMENTS

Le Propriétaire des lieux déclare de son côté dégager toute responsabilité en cas d'accidents susceptibles d'intervenir dans les lieux ou dans les parties communes de l'ensemble immobilier ainsi que dans l'hypothèse où l'occupant serait troublé dans sa jouissance par le fait des voisins ou des autorités publiques.

Le COET MOF ne pourra faire aucune réclamation pour l'interruption dans les services de chauffage, des eaux, du gaz, de l'électricité ou du téléphone, et provenant soit du fait de l'administration qui en dispose, soit de travaux et réparations, soit de gelées, soit de tout autre cas de force majeure.

Le COET MOF s'engage à n'installer dans les lieux dont il s'agit aucun moteur ou matériel pouvant être la cause de nuisance ou trouble quelconque. Il s'engage à se substituer au propriétaire dans toute instance judiciaire qui serait engagée à ce titre.

- ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, à défaut de règlement amiable, le tribunal compétent sera le tribunal administratif.

Fait en trois exemplaires à Vanves le 29 septembre 2022

Pour le COET-MOF
(Cachet et Signature)

Pour le Lycée François Rabelais
Cachet et Signature)

Le Recteur
Christian FORESTIER
Président

Le Proviseur
Christophe GANZITTI



**CONVENTION D'HEBERGEMENT RELATIVE A L'ACCUEIL DES INTERNES DU LYCEE
LYCEE FRANCOIS RABELAIS AU LYCEE JEAN ROSTAND
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **LA REGION NORMANDIE**, sise Place Reine Mathilde à CAEN, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN,
- **LE LYCEE JEAN ROSTAND**, sis 98 route d'Ifs à CAEN, représenté par son/sa Proviseur(e), **SEBASTIEN DUVAL-ROCHER**, dûment habilité(e) à cet effet par décision du Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2022, ci-après dénommé lycée d'accueil,
- **LE LYCEE FRANCOIS RABELAIS**, sis 1 rue Elsa Triolet à IFS, représenté par son/sa Proviseur(e), **CHRISTOPHE GANZITTI**, dûment habilité(e) à cet effet par décision du Conseil d'Administration en date du _____, ci-après dénommé lycée d'origine.

VU le code de l'éducation, et notamment les articles : L213-1, L213-2, L213-11, L214-5, L214-6, L421-1, L421-16, L913-1, R213-3 à R213-12, R531-52, R531-53,

VU le décret n° 85-934 du 4 septembre 1985 modifié relatif au fonctionnement du service annexe d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 4 juillet 2019 modifiant le règlement cadre de gestion des services de restauration et d'hébergement,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 15 juin 2020 adoptant les tarifs de restauration et d'hébergement applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 au titre de l'année scolaire 2022/2023 et reconduits à l'identique pour l'année scolaire 2023/2024.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le lycée **JEAN ROSTAND** à **CAEN** hébergera au sein de son internat des élèves du lycée **FRANCOIS RABELAIS** à **IFS**. La présente convention a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée **FRANCOIS RABELAIS** au lycée **JEAN ROSTAND**.

ARTICLE 2 : MODALITES D'HEBERGEMENT

2-1 : L'hébergement

L'établissement d'accueil s'engage à assurer l'hébergement de ces élèves, dans des conditions identiques aux lycéens inscrits dans son établissement, pendant ses périodes d'ouverture, du dimanche soir au vendredi matin et leur assurer les prestations suivantes : le petit-déjeuner, le repas du soir et la nuitée d'internat.

La période d'occupation des locaux de l'internat est la suivante : **année scolaire 2022/2023**.
Les effectifs d'élèves accueillis sont de : **16 élèves**.

2-2 : Le transport

Le trajet entre les deux établissements s'effectue en bus : selon les horaires de bus et l'emploi du temps.

2-3 : Surveillance des élèves et responsabilité

Dans l'enceinte de l'établissement d'accueil, la surveillance des internes est assurée par les moyens en personnel mis à disposition par l'établissement d'accueil.

Les élèves hébergés sont soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil et au règlement de l'internat.

Les élèves internes accueillis sont placés sous l'autorité du chef d'établissement d'accueil pendant la période de l'hébergement. Ils doivent ainsi se soumettre à l'autorité de tout personnel de l'établissement d'accueil et notamment du personnel d'éducation et de surveillance.

Ils demeurent sous la responsabilité disciplinaire de leur chef d'établissement d'origine.

Cependant, le chef d'établissement doit pouvoir prendre les mesures imposées par l'urgence et la gravité de la situation.

En cas d'accident survenu pendant la période de l'hébergement, il appartient à l'établissement d'accueil de régler les questions administratives et notamment de remplir et d'adresser dans les délais requis la déclaration d'accident scolaire.

Dans un souci de cohérence administrative, une coopération devra exister entre les équipes des deux établissements notamment dans les domaines suivants : information quotidienne sur les absences ainsi que toute modification du rythme scolaire (voyages,...) ; information sur les élèves nécessitant un suivi particulier (difficultés sociales, scolaires, psychologiques,...).

En cas de dégradation causée par un élève accueilli, les conséquences financières de cette dégradation seront assumées par la famille.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les modalités de reversement des produits scolaires entre établissements s'effectueront selon le mode de calcul suivant :

La totalité des opérations relatives aux frais scolaires d'hébergement et de restauration due par les familles des élèves concernés sera réalisée par le lycée **FRANCOIS RABELAIS**. A la charge du lycée **FRANCOIS RABELAIS** de déduire des frais de scolarité, le montant des bourses et de les verser aux familles concernées le cas échéant.

Le lycée **JEAN ROSTAND** émettra une facture trimestrielle à l'attention du lycée **FRANCOIS RABELAIS** reprenant pour la période concernée le nombre d'élèves et le tarif pratiqué. Lorsque les élèves entrent dans le cas des remises d'ordre prévues dans le règlement régional (période de stage, exclusion,...), aucune facturation ne pourra intervenir auprès du lycée **FRANCOIS RABELAIS** pour la période concernée.

Le tarif pratiqué ne devant pas représenter un surcoût tant pour les familles que pour l'établissement d'accueil, il est convenu que **le tarif forfaitaire comprenant le repas du soir, la nuitée et le petit-déjeuner du lycée Jean Rostand s'élève à cf. document joint**.

Le montant des droits constatés, à l'année, est donc de **cf. document joint dont la répartition à indiquer en fonction des options choisies à savoir le repas du soir, la nuitée d'internat et le petit déjeuner et les parts annuelles de reversement entre le lycée hôte et le lycée d'origine, est présentée dans l'annexe jointe à la convention.**

Les dépenses liées au transport des internes du lycée **FRANCOIS RABELAIS** vers le lycée **JEAN ROSTAND** seront prises en charge par la Région par le biais d'une dotation transports au lycée **FRANCOIS RABELAIS**. Une demande devra être déposée sous l'extranet accompagnée des factures acquittées signées par le chef d'établissement d'origine ou de l'agent comptable et comportant les références de mandat.

ARTICLE 4 : EXECUTION DE LA CONVENTION ET MODALITES DE RESILIATION

La présente convention est conclue à compter de la rentrée scolaire **2022** et ce, jusqu'à la fin des cours de l'année scolaire **2022/2023**.

Toute modification à la présente fera l'objet d'un avenant soumis au conseil d'administration de chacun des deux établissements concernés et transmis pour signature à la Région.

La convention peut être dénoncée, par chacune des parties, à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée envoyée aux deux autres parties avec un préavis d'un mois avant l'arrêt de l'hébergement.

Toute contestation relative à la présente convention relève de la compétence juridictionnelle du Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Caen en 3 exemplaires originaux,

Le Proviseur du Lycée JEAN ROSTAND,	Le Proviseur du Lycée FRANCOIS RABELAIS,	Le Président de la Région Normandie,
 SEBASTIEN DUVAL-ROCHER	 CHRISTOPHE GANZITTI	 HERVE MORIN

**Accueil des élèves du lycée François RABELAIS à l'internat du lycée Jean ROSTAND
durant l'année scolaire 2022/2023***

Calcul du reversement

Lycée d'origine (lycée dans lequel l'élève est scolarisé):	Lycée François Rabelais
Lycée hôte (lycée qui accueille l'élève dans son internat):	Lycée Jean Rostand

Etape 1/ Eléments préalables

	montant annuel du forfait 4 nuits du lycée hôte	tarif hebdomadaire forfait 4 nuits / 32 semaines	tarif journalier forfait 4 nuits / 160 jours
Forfait 4 nuits	1 308,80 €	40,90 €	8,18 €

Clés de répartition entre lycée d'origine et lycée hôte	nuitée	lycée hôte	20%	65%
	petit-déjeuner	lycée hôte	10%	
	repas du soir	lycée hôte	35%	
	repas du midi	lycée d'origine	35%	35%

Etape 2/ Détail des droits constatés

	Taux	Droits constatés mensuels Forfait 4 nuits	Droits constatés hebdomadaires Forfait 4 nuits / 32 semaines	Droits constatés journaliers Forfait 4 nuits / 160 jours
Forfait payé par les familles au lycée d'origine :		1 308,80 €	40,90 €	8,18 €
Prélèvement FCSH	1,30%	17,01 €	0,53 €	0,11 €
Prélèvement FRPSH	20%	261,76 €	8,18 €	1,64 €
Remises d'ordres effectuées	$1\,221,50 / 175 \text{ jours} = 6,87\text{€/jour}$ $1\,221,50 / 35 = 34,35/\text{semaine}$	à calculer	à calculer	à calculer
Total des droits constatés		1 030,03 €	32,19 €	6,44 €

Etape 3/ Calcul des reversements entre établissement

		coût annuel	coût hebdomadaire*	coût journalier*
Part annuelle de ce reversement conservée par le lycée d'origine : <i>Total des droits constatés * 35 %</i>	35 % des droits constatés selon la clé de répartition ci-dessus	360,51 €	11,27 €	2,25 €
Part annuelle de ce reversement facturée par le lycée hôte : <i>Total des droits constatés * 65 %</i>	65 % des droits constatés selon la clé de répartition ci-dessus	669,52 €	20,92 €	4,18 €
		1 030,03 €	32,19 €	6,44 €

* jusqu'au 9 juin 2023 inclus. Au-delà des 32 semaines, les familles pourront bénéficier du service de restauration en payant au réel. Le montant unitaire correspondant au forfait choisi sera appliqué.

**Accueil des élèves du lycée François Rabelais à l'internat du lycée Jean ROSTAND
durant l'année scolaire 2022/2023***

Calcul du reversement

Lycée d'origine (lycée dans lequel l'élève est scolarisé):	Lycée François Rabelais
Lycée hôte (lycée qui accueille l'élève dans son internat):	Lycée Jean Rostand

Etape 1/ Eléments préalables

	montant annuel du forfait 5 nuits du lycée hôte	tarif hebdomadaire forfait 5 nuits / 32 semaines	tarif journalier forfait 5 nuits / 160 jours
Forfait 4 nuits	1 400,00 €	43,75 €	8,75 €

Clés de répartition entre lycée d'origine et lycée hôte	nuitée	lycée hôte	20%	65%
	petit-déjeuner	lycée hôte	10%	
	repas du soir	lycée hôte	35%	
	repas du midi	lycée d'origine	35%	35%

Etape 2/ Détail des droits constatés

	Taux	Droits constatés mensuels Forfait 5 nuits	Droits constatés hebdomadaires Forfait 5 nuits / 32 semaines	Droits constatés journaliers Forfait 5 nuits / 160 jours
Forfait payé par les familles au lycée d'origine :		1 400,00 €	43,75 €	8,75 €
Prélèvement FCSH	1,30%	18,20 €	0,57 €	0,11 €
Prélèvement FRPSH	20%	280,00 €	8,75 €	1,75 €
Remises d'ordres effectuées	$1\,221,50 / 175 \text{ jours} = 6,87\text{€/jour}$ $1\,221,50 / 35 = 34,35/\text{semaine}$	à calculer	à calculer	à calculer
Total des droits constatés		1 101,80 €	34,43 €	6,89 €

Etape 3/ Calcul des reversements entre établissement

		coût annuel	coût hebdomadaire*	coût journalier*
Part annuelle de ce reversement conservée par le lycée d'origine : <i>Total des droits constatés * 35 %</i>	35 % des droits constatés selon la clé de répartition ci-dessus	385,63 €	12,05 €	2,41 €
Part annuelle de ce reversement facturée par le lycée hôte : <i>Total des droits constatés * 65 %</i>	65 % des droits constatés selon la clé de répartition ci-dessus	716,17 €	22,38 €	4,48 €
		1 101,80 €	34,43 €	6,89 €

* jusqu'au 9 juin 2023 inclus. Au-delà des 32 semaines, les familles pourront bénéficier du service de restauration en payant au réel. Le montant unitaire correspondant au forfait choisi sera appliqué.



CONVENTION D'HEBERGEMENT RELATIVE A L'ACCUEIL DES INTERNES DU LYCEE FRANCOIS RABELAIS IFS AU LYCEE AUGUSTIN FRESNEL CAEN

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA REGION NORMANDIE, sise Place Reine Mathilde à CAEN, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par délibération de l'Assemblée Plénière du 18/06/2018,

Le Lycée Augustin Fresnel, sis 77 rue Eustache Restout à CAEN, représenté par son Proviseur, Monsieur Bruno MONMOUSSEAU, dûment habilité à cet effet par décision du Conseil d'Administration en date du 01/12/2022 .

Le Lycée François Rabelais, sis 1 rue Elsa Triolet à IFS, représenté par son Proviseur, Monsieur Christophe GANZITTI, dûment habilité à cet effet par décision du Conseil d'Administration en date du

VU le code de l'éducation, et notamment les articles : L213-1, L213-2, L213-11, L214-5, L214-6, L421-1, L421-16, L913-1, R213-3 à R213-12, R531-52, R531-53,

VU le décret n° 85-934 du 4 septembre 1985 modifié relatif au fonctionnement du service annexe d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération du Conseil d'administration du Lycée Augustin Fresnel, en date du 01/12/2022,

VU la délibération du Conseil d'administration du Lycée François Rabelais, en date du

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la mutualisation des internats des lycées de l'agglomération caennaise, le lycée Augustin Fresnel à CAEN hébergera au sein de son internat des élèves du lycée François Rabelais à Ifs. La présente convention a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée François Rabelais au lycée Augustin Fresnel.

ARTICLE 2 : Modalités d'hébergement

2-1 : L'hébergement

L'établissement d'accueil s'engage à assurer l'hébergement des élèves accueillis, dans des conditions identiques aux lycéens inscrits dans son établissement, pendant ses périodes d'ouverture, du lundi soir à 17h45 au vendredi matin à 7h45 et leur assurer les prestations suivantes : le petit-déjeuner, le repas du soir et la nuitée d'internat.

La période d'occupation des locaux de l'internat est la suivante : **année scolaire 2022-2023**.
Les effectifs d'élèves accueillis sont de : 14 élèves.

2-2 : Le transport

Le lycée Augustin Fresnel ne couvre pas l'élève en cas d'accident sur le trajet.

2-3 : Surveillance des élèves et responsabilité

Dans l'enceinte de l'établissement d'accueil, la surveillance des internes est assurée par les moyens en personnel mis à disposition par l'établissement d'accueil : le lycée Augustin Fresnel.

Les élèves hébergés sont soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil et au règlement de l'internat.

Les élèves internes accueillis sont placés sous l'autorité du chef d'établissement d'accueil pendant la période de l'hébergement. Ils doivent ainsi se soumettre à l'autorité de tout personnel de l'établissement d'accueil et notamment du personnel d'éducation et de surveillance.

Ils demeurent sous la responsabilité disciplinaire de leur chef d'établissement d'origine.

Cependant, le chef d'établissement doit pouvoir prendre les mesures imposées par l'urgence et la gravité de la situation.

En cas d'accident survenu pendant la période de l'hébergement, il appartient à l'établissement d'accueil de régler les questions administratives et notamment de remplir et d'adresser dans les délais requis la déclaration d'accident scolaire.

Dans un souci de cohérence administrative, une coopération devra exister entre les équipes des deux établissements notamment dans les domaines suivants : information quotidienne sur les absences ainsi que toute modification du rythme scolaire (voyages,...) ; information sur les élèves nécessitant un suivi particulier (difficultés sociales, scolaires, psychologiques,...).

En cas de dégradation causée par un élève accueilli, les conséquences financières de cette dégradation seront assurées par la famille.

ARTICLE 3 : Dispositions financières

L'occupation des locaux de l'internat et des services de restauration se fera selon les modalités de reversement des produits scolaires entre établissements selon le mode de calcul suivant :

La totalité des opérations relatives aux frais scolaires d'hébergement et de restauration due par les familles des élèves concernés sera réalisée par le lycée François Rabelais. A la charge du lycée François Rabelais de déduire des frais de scolarité, le montant des bourses et de les verser aux familles concernées le cas échéant.

Le lycée Augustin Fresnel émettra une facture trimestrielle à l'attention du lycée François Rabelais reprenant pour la période concernée le nombre d'élèves et le tarif pratiqué. Lorsque les élèves rentrent dans le cas des remises d'ordre prévues dans le règlement régional (période de stage, exclusion,...), aucune facturation ne pourra intervenir auprès du lycée François Rabelais pour la période concernée. Le tarif pratiqué ne devant pas représenter un surcoût tant pour les familles que pour l'établissement d'accueil, il est convenu que **le tarif forfaitaire 4 nuits avec le repas du soir et le petit-déjeuner retenu du lycée Augustin Fresnel s'élève à 1 308,80€.**

Le montant des droits constatés, à l'année, est réparti de la façon suivante :

1308,80 € x 1,30 % FCSH = 17,02 € 1308,80 € x 20,00 % FRH = 261,76 €

Soit 1308,80 € – 261,76 € -17,02 € = 1 030,02 € x 65 % = 669,52 €

ARTICLE 4 : Exécution de la convention et modalités de résiliation

La présente convention est conclue à compter de la rentrée scolaire 2022 et ce jusqu'à la fin des cours de l'année scolaire 2022-2023.

Toute modification à la présente fera l'objet d'un avenant soumis au conseil d'administration de chacun des deux établissements concernés.

La convention peut être dénoncée, par chacune des parties, à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée envoyée aux deux autres parties avec un préavis d'un mois avant l'arrêt de l'hébergement.

Toute contestation relative à la présente convention relève de la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen en 3 exemplaires originaux,

Le Proviseur du Lycée A. Fresnel,

Le Proviseur du Lycée François Rabelais,

Bruno MONMOUSSEAU

Christophe GANZITTI

Le Président de la Région Normandie,

LYCEE AUGUSTIN FRESNEL
77 Rue Eustache Restout
14066 Caen Cedex 4

Liste pour distribution des cartes

Filtre

Catégories : INTERNE HEBERGE

Classes : INT RABELAIS

Du code court 1 au 3500

Seulement les actifs

Tri : nom, prénom

Nom Prénom	Badge	Classe	Categ
CHAMI YASMINA	3007	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
FONTAINE EVA	3008	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
GARNIER ALICIA	3009	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
GOUJON JULIETTE	3010	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
GUILLOU-MAZE KEIREN	3011	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
HERSON CYRIELLE	3012	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
JAMES NOEMIE	3013	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
JANNEAU MATHILDA	3014	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
KLASSEN GAIA	3015	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
LE BLEIS ERIN	3016	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
LEBLEU MAELYS	3017	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
LECONTE JADE	3021	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
LOQUET ROMANE	3018	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE
MONEL SAVOYE MAYA	3019	INT RABELAIS	INTERNE HEBERGE

14 enregistrements.

Liste des opérations de D.B.M. saisies

Par ordre chronologique

Niveau	Numéro opération	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédits	Prévisions de recettes
Vote	24	1	EQUILIBRE SRH	SRH HEBERG 0DENR	32 Prélèvements sur le fonds de roulement	25 000.00	0.00
Totaux						25 000.00	0.00

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	10.00	Produits surgelés	40 000.00	MAPA+PA
Fournitures	10.07	Viandes et charcuteries	60 000.00	MAPA+PA
Fournitures	10.08	Produits de la mer	35 000.00	MAPNF
Fournitures	10.10	Fruits et légumes	45 000.00	MAPA+PA
Fournitures	10.11	Boissons	30 000.00	MAPNF
Fournitures	10.12	Produits laitiers et avicoles	60 000.00	MAPA+PA
Fournitures	10.13	Pain et pâtisseries	5 000.00	MAPNF
Fournitures	10.14	Epicerie	90 000.00	MAPA+PF
Fournitures	14.	Produits textiles	5 000.00	MAPNF
Fournitures	15.	Papiers, produits de l'édition	20 000.00	MAPNF
Fournitures	18.	Produits de santé	2 000.00	MAPNF
Fournitures	20.	Quincaillerie, outillage	15 000.00	MAPNF
Fournitures	22.	Equipement audio/video/hifi...	15 000.00	MAPNF
Fournitures	25.	Mobilier	20 000.00	MAPNF
Fournitures	27.	Matériels de sport	3 000.00	MAPNF
Fournitures	30.	Fournitures pédago sciences	2 000.00	MAPNF
Fournitures	32.	Matériel/équipement plomberie	10 000.00	MAPNF
Fournitures	33.	Matériel/équipement élec+éclair	10 000.00	MAPNF
Fournitures	35.	Machine/équipement cuisine	40 000.00	MAPA+PA
Fournitures	36.	Machine/équipement bureau+info	15 000.00	MAPNF
Fournitures	37.	Produits d'entretien	42 000.00	MAPA+PA

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 2

REGION :
NORMANDIE

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	38.	Fournitures de bureau	15 000.00	MAPNF
Fournitures	39.	Logiciels	10 000.00	MAPNF
Fournitures	40.	Autres fournitures	5 000.00	MAPNF
Services	50.	Location de matériels	5 000.00	MAPNF
Services	60.	Transport de personnes	10 000.00	MAPNF
Services	63.	Télécommunications	12 000.00	MAPNF
Services	64.	Poste	15 000.00	MAPNF
Services	65.	Assurances	3 500.00	MAPNF
Services	67.	Services informatiques	5 000.00	MAPNF
Services	76.	Services sanitaires	5 000.00	MAPNF
Services	77.	Services culturels	5 000.00	MAPNF
Services	81.	Services de maintenance	92 000.00	MAPA+PF
Services	82.	Impression et reprographie	5 000.00	MAPNF
Services	88.	Autres services	5 000.00	MAPNF

Académie :

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce : B4.1.1

CAEN

Etablissement : 0142132S
 LYCEE RABELAIS
 1 RUE ELSA TRIOLET
 BP 52
 14123 IFS

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Page n° 1

REGION :
 NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
 COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1	Constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat									
RECETTES	Imputation budgétaire				Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul					
Elèves	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	FRH	CONTRIB CH COMM	FCSH			
DEMI PENSIONNAIRES	ELEVES	0FDP5	7062	160	20.00%	15.00%	1.30%			
EXTERNES	ELEVES	0TICKE	7062	0	20.00%	15.00%	1.30%			
INTERNES 4 NUITEES	ELEVES	0FINT4	7062	160	20.00%	25.00%	1.30%			
INTERNES 5 NUITEES EXT	ELEVES	0FINT5	7062	160	20.00%	25.00%	1.30%			
Convives	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	FRH	CONTRIB CH COMM	FCSH			
HOTES DE PASSAGE 1	HEBERG	0HOTE1	7062	0	20.00%	15.00%	1.30%			
HOTES DE PASSAGE 2	HEBERG	0HOTE2	7062	0	20.00%	15.00%	1.30%			
INDICE < 407	COMMEN	0TICKC1	7062	0	20.00%	15.00%	1.30%			
INDICE > 479	COMMEN	0TICKC3	7062	0	20.00%	15.00%	1.30%			
INDICE >407 ET <479	COMMEN	0TICKC2	7062	0	20.00%	15.00%	1.30%			
REPAS EXCEPTIONNELS 2	HEBERG	0REPEX2	7062	0	20.00%	15.00%	1.30%			

AUTRES RECETTES	Imputation budgétaire		
Affectées au CN	Domaine	Activité	Compte
RECETTES DIVERSES	HEBERG	0RECDIV	7062
REPAS PEDAGOGIQUES	HEBERG	0REPEDAGO	7062

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
FRH	HEBERG	0FRH
CONTRIB CH COMM	HEBERG	0CINT
FCSH	HEBERG	0FCSH

Académie :

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce : B4.1.1

CAEN

Etablissement : 0142132S
 LYCEE RABELAIS
 1 RUE ELSA TRIOLET
 BP 52
 14123 IFS

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Page n° 2

REGION :
 NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
 COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 2		Calcul détaillé des recettes et des dépenses									
RECETTES		Montant des charges de fonctionnement et des reversements									
Elèves	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	FRH	CONTRIB CH COMM	FCSH				
DEMI PENSIONNAIRES	230	515.20	118 496.00	36800	23 699.20	17 774.40	1 540.45				
EXTERNES	1300	3.22	4 186.00	1300	837.20	627.90	54.42				
INTERNES 4 NUITEES	110	1 308.80	143 968.00	52800	28 793.60	35 992.00	1 871.58				
INTERNES 5 NUITEES EXT	3	1 400.00	4 200.00	480	840.00	1 050.00	54.60				
Total			270 850.00	91380	54 170.00	55 444.30	3 521.05				
Convives	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	FRH	CONTRIB CH COMM	FCSH				
HOTES DE PASSAGE 1	90	5.70	513.00	90	102.60	76.95	6.67				
HOTES DE PASSAGE 2	1	9.50	9.50	1	1.90	1.43	0.12				
INDICE < 407	2200	3.22	7 084.00	2200	1 416.80	1 062.60	92.09				
INDICE > 479	1500	5.57	8 355.00	1500	1 671.00	1 253.25	108.62				
INDICE >407 ET <479	220	4.52	994.40	220	198.88	149.16	12.93				
REPAS EXCEPTIONNELS 2	1	12.20	12.20	1	2.44	1.83	0.16				
Total			16 968.10	4012	3 393.62	2 545.22	220.59				
Total général			287 818.10	95392	57 563.62	57 989.52	3 741.64				

Autres recettes affectées au CN	Montant
RECETTES DIVERSES	4 500.00
REPAS PEDAGOGIQUES	3 000.00
Total général	7 500.00

Total général des prévisions de recettes

295 318.10

Académie :

CAEN

Exercice : 2023

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Pièce : B4.1.1

Avant le C.A.

Page n° 3

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES	Montant
FRH	57 563.62
CONTRIB CH COMM	57 989.52
FCSH	3 741.64
Total général	119 294.78

Dépenses hors crédit nourriture	119 294.78
Dépenses crédit nourriture	176 023.32
Coût unitaire moyen restauration/hébergement	3.10

Académie :

CAEN

Exercice : 2023

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Pièce : B4.1.1

Avant le C.A.

Page n° 4

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3	Budget du Service Restauration Hébergement					
	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
Domaines	Activités	Montant	Domaines	Activités	Compte	Montant
Hebergement	Contribution entre services de l'étab.	57 989.52	Hebergement	Hôte passage non particip vie etab	7062	9.50
Hebergement	Fonds commun des services d'hébergement	3 741.64	Hebergement	Hôtes passage particip vie etab	7062	513.00
Hebergement	Fonds régional d'hébergement	57 563.62	Hebergement	Recettes diverses	7062	4 500.00
			Hebergement	Repas exceptionnels Tarif 2	7062	12.20
			Hebergement	Repas pédagogiques	7062	3 000.00
			Recettes commensaux	Commensaux 1er tarif	7062	7 084.00
			Recettes commensaux	Commensaux 2eme tarif	7062	994.40
			Recettes commensaux	Commensaux 3eme tarif	7062	8 355.00
			Recettes élèves	Demi-pensionnaires 5 jours	7062	118 496.00
			Recettes élèves	Elèves externes	7062	4 186.00
			Recettes élèves	Internes 4 nuits	7062	143 968.00
			Recettes élèves	Internes 5 nuits	7062	4 200.00
Crédit nourriture		176 023.32				
	Total général	295 318.10		Total général		295 318.10

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B6

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 1

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE	Fonctions Educatives	Assistants d'éducation	7.00	196 077.00	
		Total	7.00	196 077.00	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	DDFPT, Assis, Doc, Enseignants	60.31	5 147 515.18	
	Fonctions Education, Santé, Social	Ass soc, CPE, Infirm, Méd, Psy	3.17	256 835.52	
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	Direction, Administration	6.40	456 760.25	
		Total	69.88	5 861 110.95	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	RET, Accueil, AER, OMS, Linge	16.00	0.00	
	Fonctions Restauration & Hébergement	Cuisinier, Magasinier	4.00	0.00	
		Total	20.00	873 514.84	
Total			96.88	6 930 702.79	

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.1

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 1

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	314 476.00	314 476.00	0.00
Vie de l'élève	9 000.00	9 000.00	0.00
Administration et logistique	416 500.16	340 639.62	-75 860.54
Total services généraux (1)	739 976.16	664 115.62	-75 860.54
Restauration et hébergement	295 318.10	295 318.10	0.00
Bourses nationales	115 000.00	115 000.00	0.00
Unité de formation par apprentissage	1 000.00	1 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	411 318.10	411 318.10	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 151 294.26	1 075 433.72	-75 860.54
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	6 000.00	6 000.00	0.00

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 2

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	314 476.00			314 476.00		
Vie de l'élève	9 000.00			9 000.00		
Administration et logistique	416 500.16			340 639.62		
Total services généraux (1)	739 976.16			664 115.62		
Restauration et hébergement	295 318.10			295 318.10		
Bourses nationales	115 000.00			115 000.00		
Unité de formation par	1 000.00			1 000.00		
Total services spéciaux (2)	411 318.10			411 318.10		

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.2

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 3

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 151 294.26			1 075 433.72		

Résultat prévisionnel	-75 860.54	
CAF ou IAF	-68 619.48	

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
Opérations en capital	6 000.00			6 000.00		
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 157 294.26			1 081 433.72		

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 151 294.26	1 075 433.72
	Résultat prévisionnel	-75 860.54

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	6 000.00	6 000.00
IAF	68 619.48	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	68 619.48
Total	74 619.48	74 619.48

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
0.00	0.00	68 619.48	-68 619.48

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B2

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 5

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES								
Etat des origines de financement								
	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement	Rappel des recettes admissibles au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement				
				Total	Etat	Région, Dépt, Grpt communes et Autres Coll	Ressources propres	Autres
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
Activité pédagogique	315 465.00	314 476.00	315 465.00	314 476.00	7 000.00	133 066.00	168 860.00	5 550.00
Vie de l'élève	9 000.00	9 000.00	9 000.00	9 000.00	9 000.00	0.00	0.00	0.00
Administration et logistique	406 389.84	416 500.16	335 759.99	340 639.62	0.00	272 091.00	68 548.62	0.00
Total services généraux (1)	730 854.84	739 976.16	660 224.99	664 115.62	16 000.00	405 157.00	237 408.62	5 550.00
Restauration et hébergement	291 842.50	295 318.10	291 842.50	295 318.10	0.00	0.00	295 318.10	0.00
Bourses nationales	115 000.00	115 000.00	115 000.00	115 000.00	115 000.00	0.00	0.00	0.00
Unité de formation par apprentissage	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	1 000.00
Total services spéciaux (2)	407 842.50	411 318.10	407 842.50	411 318.10	115 000.00	0.00	295 318.10	1 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 138 697.34	1 151 294.26	1 068 067.49	1 075 433.72	131 000.00	405 157.00	532 726.72	6 550.00
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL								
Opérations en capital	30 000.00	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	0.00	0.00	6 000.00
TOTAL GENERAL	1 168 697.34	1 157 294.26	1 068 067.49	1 081 433.72	131 000.00	405 157.00	532 726.72	12 550.00

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
ATELIE		Ateliers	252 502.00	250 000.00	ATELIE			Ateliers	156 300.00	160 000.00
	0CARBU	Carburant	802.00	800.00		0ADPEXAM	7088	Autres produits activ.annexes		5 000.00
	0DEPHEB	Déplacements / Hébergements	2 000.00	1 500.00		0OBJCONF	701	Ventes objets confectionnés	154 000.00	154 000.00
	0ENSPRO	Enseignement professionnel	28 000.00	30 000.00		0REPEDAGO	701	Ventes objets confectionnés	1 000.00	1 000.00
	0ENTMAT	Entretien et réparation	17 000.00	15 000.00		13ADPEXAM	7411	Subventions minis.éduc.nat.	1 300.00	
	0ENTMATCT	Contrat d'entretien et de réparation	9 000.00	8 000.00	DGF			Dotation Globale de Fonctionnement	131 902.00	116 566.00
	0FOURMAT	Fournitures et matériel d'entretien	4 000.00	3 000.00		0DGF	7442	Subventions Région	131 902.00	116 566.00
	0LINGPROD	Linge et produits d'entretien	19 000.00	19 000.00	ENSEIG			Activités d'enseignement	6 000.00	3 000.00
	0LOCAT	Locations	1 500.00	1 500.00		13REP	7411	Subventions minis.éduc.nat.	1 000.00	1 000.00
	0MATOEUVR	Matière d'oeuvre	162 600.00	162 300.00		2DAPE	7442	Subventions Région	5 000.00	2 000.00
	0RECEPT	Frais de réception	3 000.00	3 000.00	GRETA			Formation continue	6 000.00	3 000.00
	0REPEDAGO	Repas pédagogiques	4 000.00	4 000.00		0REVERS	7066	Produits actions formation		3 000.00
	0SERVBANC	Frais et services bancaires	600.00	600.00		0REVERS	7067	Contribution participants	6 000.00	
	0TAXIMPO	Taxes et impôts	1 000.00	1 300.00	STAGES			Stages en entreprise	11 000.00	11 000.00
ENSEIG		Activités d'enseignement	37 700.00	30 500.00		0TAXAP	7481	Prod.vers.lib. exon. taxe app.	5 000.00	5 000.00
	0ASSUR	Assurances	300.00	300.00		13STA	7411	Subventions minis.éduc.nat.	6 000.00	6 000.00
	0DOCUM	Documentation	8 500.00	7 500.00	VOYSOR			Voyages et sorties scolaires	4 263.00	20 910.00
	0ENSGENE	Enseignement général	16 000.00	14 000.00		0AGRIC	7067	Contribution participants		1 440.00
	0ENTMATCT	Contrat d'entretien et de réparation	3 000.00	3 000.00		0ANGLETER	7067	Contribution participants		1 080.00
	0PDTPHARM	Produits pharmaceutiques	1 900.00	1 700.00		0BORDEAUX	7067	Contribution participants	960.00	960.00
	0VIESCO	Vie scolaire	2 000.00	1 000.00		0COGNAC	7067	Contribution participants	560.00	960.00
	13REP	Droits de reprographie	1 000.00	1 000.00		0DEAUVI	7067	Contribution participants		250.00
	2DAPE	Dotation forf. acc. projets éducatifs	5 000.00	2 000.00		0DONANGL	7468	Autres dons et legs		550.00

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.1

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 7

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
STAGES		Stages en entreprise	11 000.00	11 000.00		0PARIS	7067	Contribution participants		1 170.00
	0ASSUR	Assurances	1 750.00	1 750.00		2DAPE	7442	Subventions Région	2 743.00	14 500.00
	0RBTSTGEL	Remboursements élèves stages	3 250.00	3 250.00						
	13STA	Stages	6 000.00	6 000.00						
VOYSOR		Voyages et sorties scolaires	14 263.00	22 976.00						
	0AGRIC	Salon de l'Agriculture		1 717.00						
	0ANGLETER	Voyage Angleterre		2 250.00						
	0BORDEAUX	Voyage bordelais	2 835.00	1 461.00						
	0COGNAC	Voyage Cognac	1 200.00	1 243.00						
	0DEAUVI	Sortie Deauville		300.00						
	0HEBERG	Hebergement	500.00							
	0PARIS	Lieux emblématiques parisiens		1 505.00						
	0TRANSP	Transports sorties	4 985.00							
	0VISIT	Visites sorties	2 000.00							
	2DAPE	Dotation forf. acc. projets éducatifs	2 743.00	14 500.00						
Total du service			315 465.00	314 476.00	Total du service			315 465.00	314 476.00	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.2

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 8

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
AIDES		Aides aux élèves	9 000.00	9 000.00	AIDES			Aides aux élèves	9 000.00	9 000.00
	16FS-	Fonds social lycéen et collégien	9 000.00	9 000.00		16FS-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	9 000.00	9 000.00
Total du service			9 000.00	9 000.00	Total du service			9 000.00	9 000.00	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
ADMIN		Administration	35 354.88	39 200.00	ADMIN			Administration	4 000.00	2 500.00
	0ASSUR	Assurances	1 200.00	1 200.00		0RECDIV	7083	Locations diverses		1 250.00
	0CARBU	Carburant	454.88	500.00		0RECDIV	7088	Autres produits activ.annexes	4 000.00	1 250.00
	0DEPDIV	Dépenses diverses	600.00	1 000.00	DGF			Dotation Globale de Fonctionnement	256 755.00	272 091.00
	0DEPHEB	Déplacements / Hébergements	1 300.00	1 300.00		0DGF	7442	Subventions Région	256 755.00	272 091.00
	0FOURADM	Fournitures administratives	9 000.00	10 000.00	HEBERG			Hebergement	64 099.88	57 989.52
	0LINGPROD	Linge et produits d'entretien	11 000.00	13 000.00		0CONTSERV	7588	Contrib. Entre services étab.	64 099.88	57 989.52
	0LOCAT	Locations	1 000.00	1 000.00	OP-SPE			Opérations spécifiques	10 905.11	8 059.10
	0LOGIC	Logiciels	3 000.00	3 000.00		0NEUT	777	Quote.pt.sub.inv.cpte.resultat	10 905.11	8 059.10
	0MATMOB	Matériel et mobilier	7 500.00	7 500.00						
	0TAXIMPO	Taxes et impôts	300.00	700.00						
COMMUN		Communication	33 000.00	28 500.00						
	0AFFRAN	Affranchissement	15 000.00	13 000.00						
	0PUBLICAT	Publications et référencement	1 500.00	1 500.00						
	0RECEPT	Frais de réception	5 000.00	5 000.00						
	0TEL	Téléphone et télécommunications	11 500.00	9 000.00						
MAINTE		Entretien et maintenance	112 500.00	112 500.00						
	0ENTMAT	Entretien et réparation	36 000.00	36 000.00						
	0ENTMATCT	Contrat d'entretien et de réparation	55 500.00	16 500.00						
	0FOURMAT	Fournitures et matériel d'entretien	21 000.00	21 000.00						
	0P2	Contrat d'entretien P2		39 000.00						
OP-SPE		Opérations spécifiques	18 534.96	15 300.16						
	0AMOR	Amortissement	18 534.96	15 300.16						

Académie :
CAEN

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B3.3

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 10

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
VIABIL		Viabilisation	207 000.00	221 000.00					
	0EAU	Eau	12 000.00	12 000.00					
	0ELECT	Electricité	115 000.00	129 000.00					
	0GAZ	Gaz	80 000.00	80 000.00					
Total du service			406 389.84	416 500.16	Total du service			335 759.99	340 639.62
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A				

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
HEBERG		Hébergement	291 842.50	295 318.10	COMMEN			Recettes commensaux	15 375.00	16 433.40
	0CINT	Contribution entre services de l'étab.	64 099.88	57 989.52		0TICKC1	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	6 490.00	7 084.00
	0DENR	Achats de denrées	136 890.67	138 523.32		0TICKC2	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	935.00	994.40
	0DEPDIV	Dépenses diverses	3 500.00	8 000.00		0TICKC3	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	7 950.00	8 355.00
	0ENTMAT	Entretien et réparation	8 000.00	8 000.00	ELEVES			Recettes élèves	267 472.50	270 850.00
	0ENTMATCT	Contrat d'entretien et de réparation	5 000.00	5 000.00		0FDP5	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	118 737.50	118 496.00
	0FCSH	Fonds commun des services d'hébergement	3 683.45	3 741.64		0FINT4	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	143 990.00	143 968.00
	0FRH	Fonds régional d'hébergement	56 668.50	57 563.62		0FINT5	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		4 200.00
	0LINGPROD	Linge et produits d'entretien	7 000.00	9 000.00		0TICKE	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	4 745.00	4 186.00
	0MATMOB	Matériel et mobilier	6 000.00	6 500.00	HEBERG			Hébergement	8 995.00	8 034.70
	0REPEDAGO	Repas pédagogiques	1 000.00	1 000.00		0HOTE1	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg	495.00	513.00
						0HOTE2	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		9.50
						0RECDIV	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		4 500.00
						0RECDIV	7088	Autres produits activ.annexes	4 500.00	
						0REPEDAGO	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		3 000.00
						0REPEDAGO	7088	Autres produits activ.annexes	4 000.00	
						0REPEX2	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		12.20
Total du service			291 842.50	295 318.10	Total du service			291 842.50	295 318.10	
			Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A		

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B4.2

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 12

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
BOURSE		Bourses	115 000.00	115 000.00	BOURSE			Bourses	115 000.00	115 000.00
	OBN	Bourses nationales	115 000.00	115 000.00		OBN	7411	Subventions minis.éduc.nat.	115 000.00	115 000.00
Total du service			115 000.00	115 000.00	Total du service			115 000.00	115 000.00	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B4.3

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 13

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SUFA : Unité de formation par apprentissage

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
UFA		Apprentissage	1 000.00	1 000.00	UFA			Apprentissage	1 000.00	1 000.00
	0FOURADM	Fournitures administratives	100.00	100.00		0REVERS	7448	Autres subventions	1 000.00	1 000.00
	0MATMOB	Matériel et mobilier	500.00	500.00						
	0RBTSTGPE	Remboursements personnels stages	100.00	100.00						
	0TRANSP	Transports sorties	200.00	200.00						
	0VISIT	Visites sorties	100.00	100.00						
Total du service			1 000.00	1 000.00	Total du service			1 000.00	1 000.00	
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A					

Académie :
CAEN

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B5

Avant le C.A.

Exercice : 2023

Etablissement : 0142132S
LYCEE RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
BP 52
14123 IFS

Page n° 14

REGION :
NORMANDIE

ORDONNATEUR : M. CHRISTOPHE GANZITTI
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : M. JULIEN MALBAUX

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

OPC : Opérations en capital

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
ADMIN		Administration	10 000.00		ATELIE			Ateliers	6 000.00
	0BUDGINIT	Prélèvement FDR budget initial	10 000.00			0TAXAP	13181	Prod.vers.lib. exon. taxe app.	6 000.00
ATELIE		Ateliers	10 000.00	6 000.00					
	0BUDGINIT	Prélèvement FDR budget initial	10 000.00						
	0TAXAP	Taxe d'apprentissage		6 000.00					
HEBERG		Hebergement	10 000.00						
	0BUDGINIT	Prélèvement FDR budget initial	10 000.00						
Total du service			30 000.00	6 000.00	Total du service				6 000.00
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A				